



1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: CO-OP BROTEX 4AT
Utilisation du Produit: Herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges.
N° De Code du Produit: 33828

Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.
945 Marion St.
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Entree en Vigueur: 05/10/2020

Ce Produit est Reglemente en Vertu de la loi sur les Produits Antiparasitaires

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200):

Cancérogénicité, Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3
Toxicité aiguë(Oral(e)): Catégorie 4
Liquides inflammables: Catégorie 4

Pictogrammes:



Mot de signalisation :: Attention
Mentions de danger: Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif en cas d'ingestion.
Liquide combustible.

Conseils de prudence: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter de respirer brouillards/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 1 de 7

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés
Ailleurs (HNOC) :

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs. Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
Mélange de octanoic acid 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester et heptanoic ester		55.0 – 65.0
Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds	64742-94-5	30.0 – 33.0
Autres ingrédients	Mélange	8.0 – 9.0
Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux		

4: PREMIERS SOINS

Inhalation:	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux:	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés :	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:	Dioxyde de carbone (CO ₂), Poudre chimique sèche, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) à notre connaissance.
Dangers particuliers résultant	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 2 de 7

de la substance ou du mélange:

Équipements de protection particuliers des pompiers :	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair:	63 °C
Température d'auto-inflammabilité:	443 °C / 829.4 °F
Limite d'explosivité, inférieure:	Pas de donnée disponible
Limite d'explosivité, supérieure:	7% (V)
Explosivité:	Pas de donnée disponible

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Après le nettoyage décontaminer les outils et l'équipement.
Conseils supplémentaires:	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques:	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Entreposage :	Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 3 de 7

vêtements.

8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition:	Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation	T.L.V (ACGIH)
	Bromoxynil Octanoate (CAS-No: 1689-99-2)	333 mg/kg (Rat)	> 2000mL/kg (Lapin)	>4.36 mg/L (4 Hr) (Rat)	Non-établi
	Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (CAS-No:64742-94-5)	>3000 mg/kg (Rat)	>3160 mg/kg (Lapin)	Non-établi	Total des hydrocarbures: 100 mg/m ³

Équipement de protection individuelle:	Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.
Protection respiratoire:	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains:	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux:	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection:	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Aspect et Odeur:	Brun clair, caractéristique odour
Densité:	env. 1.08 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur (Air = 1):	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: > 4.6
Hydrosolubilité:	Émulsifies
Solubilité dans les liquides:	Non-établi
Point de congélation:	< 0°C
% volatile en par volume:	Pas de donnée disponible
Point D'ébullition:	Solvant Naphtha (Petroleum), Heavy Aromatic: 184 - 205°C
Seuil de L'odeur (ppm):	Non-établi
Coefficient de Répartition eau/huile :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur:	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds : 0.40 Kpa @ 20°C
Taux d'évaporation:	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: < 0.06 (n-butyl acetate = 1)
pH: (1% Sol'n):	4.5
Viscosité:	14 cps at 20°C
Point d'éclair:	(°C): 71 (Tag coupelle fermée)
Limites d'inflammabilité	

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 4 de 7

(% dans l'air):	Inférieur: 1.8 Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds Supérieure: 11.4 Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds
Température d'auto-Inflammation:	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: 433°C

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique:	Pas de donnée disponible
Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter:	du gel Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles:	Acides, Bases, Oxydants
Produits de décomposition dangereux:	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Absorption Cutanée:	Acute Cutanée LD50 (Rat) 2423 mg/kg.
Ingestion:	Acute orale LD50 (Rat) 502 mg/kg
Inhalation:	CL50: 7.50 mg/L (4h, nez seulement) Rat
T.W.A. (ACGIH):	Total des hydrocarbures : 100 mg/m ³
Effets de L'exposition Chronique:	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer l'apparition de symptômes aux reins ou au système nerveux central.
Effets Mutagènes:	Il y a eu quelques résultats positifs et quelques résultats négatifs, mais laplupart des données démontrent que bromoxynil ne sont pas mutagènes.
Effets Cancérigènes:	Bromoxynil phenol est classifié dans le Groupe C par EPA E.U; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les animaux. Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition au bromoxynil phenol dans la classe des carcinogènes 2B; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la durée de vie des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène. Selon le Programme National de Toxicologie des É.U., naphtalène, un ingrédient mineur du produit, est reconnu être associé avec une augmentation des tumeurs du nez/poumons chez les animaux de laboratoire exposés à cet ingrédient par inhalation.
Effets Tératogènes:	D'après des études de tératogénéicité chez des animaux de laboratoire, le bromoxynil phénol est considéré comme étant une substance toxique pour la croissance. Les femmes en âges de procréer devrait éviter de s'exposer excessivement.
Effets Sur la Reproduction:	Des études avec bromoxynil phénol sur des animaux de laboratoire n'ont pas indiqué de pattern de toxicité sur le système reproducteur mais des études avec bromoxynil octanoate ont indiqué une légère toxicité sur le système reproducteur mâle, à des doses élevées.

12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Données sur Bromoxynil Octanoate:**

96-Hour CL50 (mg/L): 0.1 (Truite arc-en-ciel)
 96-Hour CL50 (mg/L): 0.053 (Crapet arlequin)
 48-Hour EC50 (mg/L): 0.096 (Daphnées)
 DL50 Oral (mg/kg): 1150 (Cailles)
 CL50 Diet (ppm): 1880 (canards mallards)

Biodégradabilité:	Mélange de bromoxynil octanoate et de bromoxynil heptanoate: Pas rapidement biodégradable
-------------------	---

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 5 de 7

Koc:	Bromoxynil octanoate: Koc: 630
Bioaccumulation:	Bromoxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 230. Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Mélange de bromoxynil octanoate et de bromoxynil heptanoate: Légèrement mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Produit:	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Emballages contaminés:	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 3082

Étiquettes : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Polluant marin

Nom d'expédition des Nations unies : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BROMOXYNIL)

49CFR

Numéro ONU : 3082

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Polluant marin

Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL, NAPHTHALENE)

RQ : Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 1,785 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU : 3082

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : OUI

Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL SOLUTION)

IATA

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05/10/2020

PCP#33828

Page 6 de 7

Numéro ONU : 3082

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Marque dangereux pour l'environnement : OUI

Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1.

Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

No D'HOMOLOGATION : 33828 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Réglementations Fédérales Américaines Liste TSCA : Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes : Non applicable

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information :Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique : Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis CA Prop65 : Aucun(e).

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis :Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

Réglementations Canadiennes-Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances) :Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

Environnement-CERCLA : Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants : Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination : Aucun(e).

16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA Classification: Santé: 1

Inflammabilité: 2

Instabilité: 0

HMIS Classification: Santé: 1

Inflammabilité: 2

Danger Physique: 0

Date de révision : 05/10/2020 (Nouvelle FDS)

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :05/10/2020

PCP#33828

Page 7 de 7